

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 275

présenté par

M. Ménard, Mme Martine Faure, M. Bréhier, Mme Corre, Mme Olivier, M. Travert, Mme Hurel, M. Féron, M. Calmette, Mme Tolmont, Mme Lousteau, Mme Lemaire, M. Vlody, M. Bloche, Mme Bouillé, M. Allossery, M. Belot, Mme Bourguignon, M. Boutih, Mme Bruneau, Mme Chauvel, M. Daniel, M. Deguilhem, Mme Dessus, Mme Sandrine Doucet, Mme Dufour-Tonini, Mme Françoise Dumas, M. William Dumas, M. Durand, Mme Fournier-Armand, M. Françaix, M. Hanotin, Mme Langlade, M. Léautey, M. Le Roch, Mme Martinel, M. Pouzol, M. Rogemont, Mme Sommaruga et M. Feltesse

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 187 par la phrase suivante :

« L'information délivrée en matière d'orientation s'attache donc particulièrement à lutter contre les représentations préconçues et sexuées des métiers. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a pour objectif de permettre à chacun de s'insérer dans la vie professionnelle dans de meilleures conditions.

Or l'idée selon laquelle il existerait des métiers d'hommes et des métiers de femmes reste solidement ancrée dans les mentalités et participe au fait que l'orientation ne soit pas toujours choisie mais subie. Ainsi en dépit d'aptitudes identiques à celles des jeunes hommes, les jeunes filles ont tendance à moins s'orienter vers les filières scientifiques et techniques et inversement pour les filières médico-sociales.

Aussi la lutte contre les représentations sexuées des métiers doit être un des objectifs prioritaires de la procédure d'orientation et passe avant tout par une information objective et dénuée de toute stéréotype sur les métiers.

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République participera ainsi pleinement à la réalisation des objectifs fixés par la convention interministérielle 2013-2018 pour « l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif ».